

ANNEXE 1
CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRE
D'OUVRAGE

**« RENOUVELLEMENT DES RAMES DU METRO DE
MARSEILLE PHASE 1 : ETUDES »**

PROGRAMME

CONTEXTE

MPM a confié à la RTM l'exploitation des rames du métro de Marseille.

Ces rames ont été livrées entre 1977 et 1983, elles ont été acquises pour une durée prévue de 30 ans.

Une rénovation technique a été réalisée sur les caisses et les bogies entre 2005 et 2009. Les organes type portes, variateurs de vitesses, relais etc... sont en cours de rénovation également.

Ces opérations de rénovation permettront de prolonger la durée de vie des rames dans des conditions acceptables d'exploitation jusque vers 2020.

Cependant l'obsolescence des composants et les technologies mises en œuvre à l'époque ne permettront bientôt plus d'offrir un service du niveau de qualité comparable à celui des grandes agglomérations (accessibilité, climatisation, fiabilité et flexibilité des systèmes, etc...)

Il est donc nécessaire de programmer dès à présent le renouvellement de ces matériels.

Dans cette opération de renouvellement, RTM en sa qualité d'exploitant et de mainteneur apportera son expertise à l'équipe en charge du projet à la Mission Métro Tramway de MPM qui sera Maître d'Ouvrage du projet.

Le projet a été découpé en 2 phases :

- une première phase « études » qui devra aboutir fin 2013,
- et une seconde phase « achat et déploiement des rames » qui devrait aboutir en 2020.

Seule la première phase fait l'objet de la présente mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

DESCRIPTION DES MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE

En phase d'études préalables:

- Benchmarking des opérations similaires dans les métros sur pneus
- Participation à la définition des choix techniques dimensionnants pour le matériel roulant et les systèmes à proposer à l'arbitrage de MPM
- Participation à la rédaction du cahier des charges de la consultation de la Maîtrise d'œuvre du projet
- Participation à l'analyse des offres et au processus de choix dudit Maître d'Œuvre

En phase de production :

- La phase de production ne fait pas partie du périmètre de la présente convention

En phase de chantier :

- La phase de chantier ne fait pas partie du périmètre de la présente convention

ASPECTS FINANCIERS

Tableau de synthèse financier récapitulatif de l'opération :

Pendant cette phase du projet, le chiffrage correspond à l'équivalent d'un cadre à mi temps par an au tarif horaire de 105€, soit 787,5 heures par an. Il sera mis à contribution des cadres experts dans les domaines techniques, d'exploitation et de sécurité process transport

Phase Etudes préalables	248 062,50 €
Phase de production	
Phase de chantier	
TOTAL	

RECAPITULATIF HORS TAXE PAR ANNEE

2011	2012	2013	
82687,50 €	82687,50 €	82687,50 €	
			TOTAL
82687,50 €	82687,50 €	82687,50 €	248062,50 €

PLANNING JALON

octobre 2011	Notification de la convention
fin 2011	Consultation études préalables
juin 2012	Arbitrage des options lourdes du projet.
fin 2012	Programme mission MOE
fin 2013	Notification marché MOE